

tice ; puis l'apaisement de sa colère et la rentrée en faveur auprès de sa miséricorde. L'objet formel de la réparation est dans la justice et la sainteté, puis dans la miséricorde de Dieu.

Les actes de l'esprit sont : la considération attentive du contraste où se trouve notre vie avec la vérité que nous méditons, soit par ses péchés formels, soit par ses imperfections ; la méditation de la gravité de cet état, de la gravité et du nombre des fautes commises contre cette vérité ; des conséquences que cet état et ces fautes entraînent vis-à-vis de Dieu, de Jésus surtout, de nos obligations envers le prochain, de notre vocation dans le temps et de notre avenir éternel ; la confession sincère et humbles de tous nos torts.

Les actes de la volonté : la détestation et le reniement du mal : la conversion intérieure ; le ferme propos ; la satisfaction et la résolution de faire pénitence ; l'humiliation volontaire ; l'acceptation de toutes les peines qu'il peut plaire à Dieu de nous infliger en expiation de nos fautes ; enfin le don de nous-mêmes, dans l'anéantissement humilié du pécheur, à la Justice pour qu'elle satisfasse ici-bas sur nous, à la Miséricorde pour qu'elle ait pitié, prenne patience et nous donne de nouvelles grâces, à la Sainteté, pour qu'elle nous corrige, nous émonde et nous transforme.

Faites jaillir ces actes divers en appliquant vos puissances à la sainteté que Dieu demande de ses prêtres. Voyez combien cette exigence est légitime ; quelle divergence violente et insupportable entre le Dieu trois fois saint, le Sauveur venu pour répandre la sainteté et le prêtre coupable, ou simplement mondain, terrestre et dissipé, qui le consacre dans ses mains comme sa victime, et doit vivre avec lui dans une intimité de toutes les heures. Que votre cœur ressente la déception de Jésus qui aspire à l'union de cœur et de vie avec son prêtre, et qui le trouve au contraire collé à lui-même et aux créatures, et séparé de Lui par les pensées, les affections, peut-être même par la haine. Que votre volonté voie ce qu'elle a à faire pour vous ramener à l'ordre ; quelles chaînes sont à briser, quelles passions à immoler, pour vous séparer du monde ; quels liens de vertus, d'œuvres saintes, de devoirs accomplis, de fidélité pratique et suivie sont à former, à fortifier pour vous unir si parfaitement à lui que vous soyez saints comme lui.

IV. — Prière.

La Supplication ou Prière, a pour objet les dons, les bienfaits et les grâces de Dieu à obtenir pour l'avenir, comme l'Action de grâces avait pour but de remercier des bienfaits déjà reçus : *Propter futura*. Elle a pour raison formelle la Bonté, la Libéralité, la Plénitude, la Providence de Dieu, qu'il s'agit d'émouvoir et de rendre attentives et généreuses à nous donner tous les dons nécessaires à notre indigence de créatures de néant. La vue de cette indigence est nécessairement apparue dans la considération des insuffisances et des fautes qui déparent notre âme à l'égard de la vérité proposée comme sujet d'Adoration ; elle a dû apparaître déjà par le contraste de ces lacunes et de ces taches avec les perfections divines contemplées dans l'Adoration, avec les bienfaits et les grâces constatées dans l'Action de grâces.

Les actes de l'esprit sont : vue nette de nos besoins ; — considération